

COMPTE-RENDU

Réunion de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Mardi 8 mars 2016 à 16h00 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 2 mars 2015
 2. Compte-rendu des attributions exercées par le Bureau par délégation de la CLE
 3. Bilan 2015 – Programme et budget prévisionnels 2016
 4. Bilan de la concertation relative aux volumes prélevables
 5. Questions diverses
-

Relevé de conclusions

- Le compte-rendu de la CLE du 2 mars 2015 est adopté.
- Le bilan d'activités 2015, le programme et le budget prévisionnels 2016 sont approuvés.
- Pour la définition des volumes prélevables, il a été approuvé les éléments suivants :
 - Pour l'usage eau potable :
 - pour les eaux souterraines, un volume moyen de 6,72 millions de mètres cubes à respecter sur 7 ans assorti d'un volume maximum de 7,03 millions de mètres cubes,
 - pour les eaux superficielles, un volume maximum de 4,06 millions de mètres cubes,
 - de permettre, en cas de problème qualitatif ou quantitatif, de compenser les volumes non prélevés dans la ressource superficielle par des volumes supplémentaires à prélever dans la ressource souterraine.
 - Pour l'usage industrie :
 - pour les eaux souterraines, un volume maximum de 2,27 millions de mètres cubes,
 - pour les eaux superficielles, un volume maximum de 0,36 millions de mètres cubes,
 - d'inscrire dans le PGRE la demande des industriels d'avoir un volume plus important comme objectif à atteindre.
 - Pour l'usage irrigation :
 - pour les eaux souterraines, un volume moyen de 15,8 millions de mètres cubes à respecter sur 7 ans assorti d'un volume maximum de 27 millions de mètres cubes ;
 - pour les eaux superficielles, un volume maximum de 0,66 millions de mètres cubes,
 - d'inscrire dans le PGRE la demande des irrigants d'avoir un volume plus important comme objectif à atteindre,
 - en cas de nappe haute, de permettre une remise à la moyenne des volumes (modalités à préciser dans le PGRE).
 - Pour l'usage pisciculture :
 - pour les eaux souterraines, un volume moyen de 27,75 millions de mètres cubes à respecter sur 7 ans assorti d'un volume maximum de 38,14 millions de mètres cubes,
 - pour les eaux superficielles, un volume maximum de 3,03 millions de mètres cubes,
 - de ne pas s'opposer aux prélèvements de la pisciculture Font Rome dans la Grande Veuze sous réserve de la mise en conformité de celle-ci avec son autorisation et dans la mesure où l'administration aura donné son autorisation,
 - tant que la pisciculture Font-Rome ne pourra pas prélever de nouveau dans la Grande Veuze (nécessité d'obtenir un agrément sanitaire européen de zone puis

l'autorisation de l'administration), pour les eaux souterraines, un volume moyen de 30,78 millions de mètres cubes à respecter sur 7 ans assorti d'un volume maximum de 41,17 millions de mètres cubes.

- Les volumes maximums pour les eaux superficielles seront déclinés par sous bassin versant selon le principe retenu.

Alain DELALEUF introduit la réunion et indique que le nouvel arrêté de composition de la CLE n'étant pas pris au moment de l'envoi des convocations pour la présente réunion, les élus suivants n'ont pas de pouvoir de vote : Yannick Neuder (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Marie-Thérèse Lambert (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Jean-Paul Bernard (Bièvre Isère Communauté), Raymond Roux (Bièvre Isère Communauté), Eric Savignon (Bièvre Isère Communauté) et Philippe Mignot (Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire).

1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 2 mars 2015

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la CLE du 2 mars 2015 et précise qu'il n'y a pas eu de remarques sur le compte-rendu (cf. diaporama).

Alain DELALEUF met au vote le compte rendu de la CLE du 2 mars 2015.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

2. Compte-rendu des attributions exercées par le Bureau par délégation de la CLE

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente les cinq avis émis par le Bureau depuis la dernière réunion de la CLE (cf. diaporama) :

- avis sur les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la délimitation de la zone de protection et de l'aire d'alimentation des captages d'eau potable du Ronjay et de Seyes-Donis,
- avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Rhône Méditerranée,
- avis sur le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhône Méditerranée,
- avis sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la société GMTP en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière sur les communes de Brézins et Gillonnay,
- avis sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche en vue de modifier le tracé du lit de l'Oron sur les communes de St-Rambert-d'Albon et Bougé-Chambalud

3. Bilan 2015 – Programme et budget prévisionnels 2016

Présentation du bilan d'activités 2015

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le bilan d'activités de l'année 2015 (cf. diaporama) en précisant qu'un temps important de l'année 2015 a été consacré à la concertation relative aux volumes prélevables.

➤ **Le bilan d'activités de l'année 2015 est adopté à l'unanimité.**

Présentation du programme et du budget prévisionnels 2016

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le programme prévisionnel pour l'année 2016 (cf. diaporama) qui comprend notamment :

- la finalisation de la stratégie du SAGE,
- l'engagement de la rédaction des documents du SAGE (évaluation environnementale du SAGE, mise à jour de l'état des lieux...),
- la finalisation du diagnostic hydromorphologique des cours d'eau,
- l'engagement de l'étude de définition des priorités d'actions sur les zones humides du bassin versant,
- la rédaction du Plan de Gestion de la Ressource en Eau,
- la poursuite de l'élaboration du protocole de suivi des sources et Manthes et de Beaufort.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que le temps estimé pour la réalisation de ce programme prévisionnel a été estimé à 372 jours et que pour le réaliser, il sera nécessaire d'avoir deux chargés de mission. Elle présente ensuite le calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE qui prévoit une approbation du SAGE fin 2018, conformément aux objectifs du SDAGE. Elle précise également qu'un renouvellement complet de la CLE interviendra en juin 2017.

Max BARBAGALLO demande si, au moment du renouvellement de la CLE, il sera possible de continuer à avancer dans l'élaboration du SAGE.

Alain DELALEUF répond qu'il sera nécessaire d'anticiper le renouvellement de la CLE afin de limiter le moment où il n'y aura plus de CLE effective.

François DUBOCS demande si un calendrier pour l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été défini.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'aucun calendrier n'a été défini car, au moins dans un premier temps, l'élaboration du PGRE va se faire par prise de contact avec les différentes structures concernées. Il n'est pas pour l'instant prévu d'ateliers tels que ceux réalisés en 2015 pour la concertation relative aux volumes prélevables.

Raymond ROUX s'étonne de l'augmentation du montant des contributions qui est de 136 % et demande si des ressources supplémentaires autres ne pourraient pas être envisagées.

Alain DELALEUF explique qu'une subvention de la Région pour l'étude relative à la stratégie du SAGE d'un montant de 28 297,77 € a été perdue à cause du retard pris dans cette étude et lié au délai nécessaire pour valider l'étude volumes prélevables et réaliser la concertation sur les volumes prélevables. Il ajoute que la Région apportait également environ 22 000 € par an pour le poste de chargé de mission et de secrétaire mais qu'elle ne subventionne plus ce type de poste depuis 2015. Il indique qu'il va prendre contact avec la Région pour tenter de récupérer cette subvention perdue et que si cela n'est pas possible, une demande sera faite auprès des départements. Cependant, cette subvention n'étant pas assurée, il n'est pas possible de l'inscrire au budget. Il ajoute, par ailleurs, qu'étant donné le calendrier d'élaboration du SAGE prévu, il est important que la CLE ait deux chargés de mission.

Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute que le Bureau de la CLE a proposé de recruter une deuxième chargé de mission à temps plein mais en supprimant, en parallèle, le poste de secrétaire (14h par semaine). En effet, la suppression du poste de secrétaire permettra de compenser le coût du poste de chargé de mission, qui est financé par l'Agence de l'Eau. Cependant, les financements de l'Agence de l'Eau pour ce poste ne seront reçus qu'en 2017. Elle précise par ailleurs que des subventions

supplémentaires ont été recherchées. Ainsi, l'Agence de l'Eau pourra financer la moitié de son poste à hauteur de 80 % (pour la rédaction du PGRE) et l'autre moitié à 50 % (comme habituellement) et le Département de la Drôme pourra financer son poste mais au prorata de la surface drômoise dans le bassin versant, soit à hauteur de 2 700 €.

Claire MORAND précise, par rapport aux subventions des postes, que l'Agence de l'Eau verse un acompte la première année et le solde l'année suivante après présentation du bilan d'activités. Elle ajoute que, pour respecter le calendrier proposé qui prévoit une année pour rédiger les documents du SAGE, il est en effet nécessaire qu'il y ait deux chargés de mission.

François DUBOCS demande si le deuxième chargé de mission ne sera recruté que pour une année.

Alain DELALEUF répond qu'il sera fait d'abord un contrat d'une année afin de ne pas s'engager budgétairement pour les années suivantes mais qu'il serait souhaitable que ce contrat puisse être renouvelé.

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le budget prévisionnel 2016 ainsi qu'une estimation pour les budgets prévisionnels de 2017 et 2018. Elle rappelle que c'est le Syndicat Intercommunal Hydraulique de Bièvre Liers Valloire qui votera le budget primitif 2016 car le budget de la CLE est un budget annexe de celui du SIAH BLV mais que la CLE doit l'approuver au préalable. Elle précise que le montant des contributions proposé pour équilibrer le budget est de 60 923 € et que ce montant pourrait être diminué en 2017 et 2018 à hauteur de 51 000 € sous réserve du résultat budgétaire de l'année 2016 et notamment de ne pas devoir affecter l'excédent de fonctionnement en investissement (un déficit d'investissement étant prévisible).

Claire MORAND confirme que la relecture juridique du SAGE ne sera pas à la charge de la CLE car l'Agence de l'Eau a un marché en cours avec un bureau d'études pour réaliser les relectures des SAGE en cours de rédaction jusqu'à 2018. La CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire pourra donc bénéficier de cette prestation.

Alain DELALEUF met au vote le budget prévisionnel 2016.

➤ **Le budget prévisionnel de l'année 2016 est approuvé (20 voix pour et 3 abstentions).**

Alain DELALEUF met au vote le programme prévisionnel 2016.

➤ **Le programme prévisionnel de l'année 2016 est approuvé (22 voix pour et 1 abstention).**

4. Bilan de la concertation relative aux volumes prélevables

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente les différentes étapes de la concertation relative aux volumes prélevables ainsi que les propositions de volumes par usages (cf. diaporama).

Michel GABILLON indique que, pour l'usage industrie, il n'est pas inscrit ce qui avait été demandé. Il rappelle le souhait de la CCI qu'un volume de 3,5 millions de mètres cubes soit inscrit pour permettre un développement de l'activité industrielle du territoire mais que ce volume supplémentaire pourra être utilisé par les autres usages dans l'attente de son utilisation par l'usage industrie.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'il est prévu de préciser dans le PGRE la demande des industriels d'avoir un volume plus important comme objectif à atteindre. La formulation est en cours de rédaction ; elle sera proposée à la CCI prochainement.

Christian DREVET indique qu'il semble évident, en cas de volumes supplémentaires d'eau dégagés, que ceux-ci bénéficient aux usages qui en ont besoin, mais qu'il ne faut pas en faire pour autant un objectif dans la mesure où toutes les données ne sont pas maîtrisées, en particulier l'évolution des précipitations.

Michel GABILLON répond que si les volumes ne sont pas clairement précisés, cela risque de prendre du temps de donner un avis sur les quantités d'eau disponibles à une industrie qui souhaiterait s'installer. L'industrie risque donc de s'installer sur un autre territoire.

Claire MORAND rappelle que le volume maximum n'est pas atteint pour l'usage industrie et qu'il y a donc une marge. Elle ajoute que les acteurs du territoire doivent se mobiliser au plus vite pour faire des actions permettant de recharger la nappe afin de pouvoir dégager des volumes d'eau supplémentaires.

Michel GABILLON répond que si l'usage industrie a de la marge c'est grâce aux importantes économies d'eau qui ont été faites. Il confirme qu'il est important de prévoir un volume plus important pour l'usage industrie afin de permettre un développement économique du territoire.

Jacques LIONET rappelle qu'il existe bien une marge pour l'usage industrie et que si des actions sont mises en place, les chiffres pourront être revus. Il ajoute qu'il faut rester raisonnable car l'étude a conclu que l'équilibre quantitatif de la nappe était fragile.

Franck DOUCET indique qu'il avait noté, comme volume moyen pour l'usage irrigation, le chiffre de 18 millions de mètres cubes (et non celui de 15,8 millions mètres cubes comme indiqué).

Christel CONSTANTIN-BERTIN reprend le compte-rendu de la réunion du Bureau du 14 octobre 2015 et explique que lors de cette réunion, le volume moyen pour l'usage irrigation n'avait pas été précisé car il devait être recalculé suite à la réévaluation du volume prélevé en 2003. Ainsi, le volume de 15,8 millions de mètres cubes correspond bien à la moyenne des volumes prélevés sur la période 2003-2009 en considérant que le volume prélevé en 2003 est de 25 millions de mètres cubes.

Claire MORAND indique que le volume prélevé pour l'usage irrigation en 2015, qui est une année sèche, est de 19 millions de mètres cubes. Elle ajoute que la demande des irrigants de fixer le volume maximum prélevable à hauteur de 27 millions de mètres cubes (soit 2 millions de mètres cubes de plus que le volume prélevé en 2003), pour prendre en compte les surfaces irriguées supplémentaires, ne paraît pas justifiée.

François DUBOCS demande des précisions par rapport au prélèvement réalisé dans la Grande Veuze.

Alain DELALEUF précise qu'actuellement la pisciculture Font-Rome n'est plus autorisée à prélever dans la Grande Veuze.

Jean PIN indique qu'ils ont noté une diminution des consommations d'eau potable des ménages. Il rappelle que l'eau potable a été jugée comme prioritaire par rapport aux autres usages.

Franck DOUCET demande que soient définies des règles de remise en cause de ces volumes. Il précise qu'il avait été envisagé une augmentation de l'irrigation mais que celle-ci n'est pas certaine.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que le PGRE prévoira un suivi des volumes consommés et des indicateurs de l'évolution de la quantité d'eau ainsi qu'un bilan complet du dispositif après quelques années de mise en œuvre afin de déterminer si une révision est nécessaire.

Claire MORAND ajoute que la prise en compte des demandes de modification dépendra du contexte. Si la demande consiste en une simple modification de la répartition entre usages à volume constant, cela pourra se faire assez facilement. Par contre, si la demande consiste à augmenter les volumes, une étude complémentaire sera nécessaire afin d'évaluer les actions mises en œuvre et leur efficacité pour recharger la nappe.

Vincent MURGAT indique que mis à part les trois dernières années où la pluviométrie a été importante, la tendance est à la baisse de la pluviométrie et les volumes à se partager risquent de se restreindre.

Jean ROBIN-BROSSE rappelle que la quantité d'eau utilisée sur le bassin versant représente moins de 10 % de l'eau apportée par la pluie.

Philippe MIGNOT rappelle qu'il sera nécessaire de mettre en place une stratégie pour favoriser l'infiltration de l'eau.

François DUBOCS rappelle que la définition des volumes prélevables doit permettre d'éviter la gestion de crise 8 années sur 10. Il demande comment se passera la gestion de crise.

Jacques LIONET répond que le préfet sera toujours chargé de la gestion de crise mais que si le dispositif mis en place est efficace, les périodes de gestion de crise seront moins récurrentes. Il précise que chaque préfet prend les décisions à l'échelle de son département.

Claire MORAND indique que niveaux piézométriques d'alerte ont été définis en cohérence avec les volumes définis dans l'étude. Elle ajoute cependant qu'il peut y avoir un biais car les volumes prélevables définis sont supérieurs aux volumes prélevés sur la période 2003-2009.

Vincent MURGAT indique que les niveaux de nappe sont actuellement bas et se demande ce qu'il se passera si les différents usages ont tous besoin d'eau cet été.

Franck DOUCET ajoute que jusqu'à maintenant, chaque fois que les pisciculteurs ont eu besoin de quantité importante d'eau, les irrigants n'ont pas beaucoup prélevé. Il pourrait arriver que les deux professions aient besoin de quantité importante d'eau en même temps.

Alain DELALEUF met au vote les éléments présentés.

➤ Les propositions faites relatives à la définition des volumes prélevables par usages sont approuvées (15 voix pour et 8 abstentions).

Jacques LIONET précise qu'il s'est abstenu pour être conforme et cohérent par rapport au vote de la réunion du Bureau de la CLE

Marion LANGON indique qu'elle s'est abstenue car le diagnostic a montré une grande fragilité de la ressource en eau et qu'il ne faut pas omettre la possibilité d'une diminution de la ressource. Or, les volumes maximums proposés peuvent permettre une augmentation des prélèvements par rapport à la période 2003-2009.

5. Questions diverses

Date de l'atelier d'acteurs pour l'élaboration de la stratégie du SAGE

L'atelier d'acteurs pour l'élaboration de la stratégie du SAGE aura lieu le 12 avril 2016 sur la journée entière.

Extension de carrières et centre de compostage d'Izeaux

Max BARBAGALLO souhaite alerter la CLE sur deux faits qui se passent en tête de Bièvre. Le premier est la modification du PLU d'Izeaux pour permettre une extension des carrières (200 ha au final) ; or, la remise en état des carrières n'a pas été terminée, des déchets de classe 3 (gravats) sont utilisés pour combler les anciennes carrières et les carriers souhaitent creuser jusqu'à 30 mètres soit 3 mètres au dessus du niveau des hautes eaux décennales. Le deuxième point est la plateforme de compostage au niveau d'Izeaux : les riverains ont alerté la commune sur les matériaux épandus (déchets de charpente et placoplâtre notamment).

Jacques LIONET répond qu'un centre de compostage est une installation classée suivi par la DDPP et qu'il faut donc alerter la DDPP si un problème est constaté. Il ajoute que si le compost est normé, il n'est pas nécessaire de réaliser un plan d'épandage.

Jean PIN rappelle que des actions sont mises en place avec les agriculteurs et les communes pour protéger la qualité de l'eau des captages mais qu'il faut veiller à préserver toute la nappe.

Jean-Paul BERNARD précise que dans le cadre de la démarche de préservation du captage prioritaire des Biesses, la personne responsable du centre de compostage a été rencontrée et qu'il ne tient pas les mêmes propos que ceux exposés précédemment. Il faut donc être prudent sur les informations données.

Christian DREVET indique qu'il a bien été constaté que le compost épandu sur un champ comprenait des morceaux de plastique.

La séance est levée à 18h00.

Le 1^{er} Vice-Président de la CLE
Alain DELALEUF

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	ANTHOINE Emmanuelle	Département de la Drôme
	BARBAGALLO Max	VP CLE, CC de Bièvre Est
	DANNONAY Bruno	SI des Eaux de Beaurepaire
	DELALEUF Alain	VP CLE, CC Porte de DrômArdèche
	DHERMY Bernard	SIGEARPE
	JANET Olivier	SI d'Aménagement Hydraulique de Bièvre Liers Valloire
	PIN Jean	VP CLE, SI Eau Potable Valloire Galaure
	THEZIER Pierre	SI d'Assainissement du Pays d'Albon
USAGERS	BENOIT Gérard	FDPPMA de l'Isère
	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	DREVET Christian	FRAPNA Isère
	GABILLON Michel	CCI Nord Isère
	GUIZARD Laurent	UNICEM
	MURGAT Vincent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	VALLET Gérard	ADARII
ETAT	LANGON Marion	ONEMA Rhône-Alpes
	LIONET Jacques	DDT de l'Isère
	MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC
INVITES	BELLEVILLE Luc	Département de l'Isère
	BERNARD Jean-Paul	CC Bièvre Isère
	DUBOCS François	Chambre d'agriculture de la Drôme
	MIGNOT Philippe	CC du Territoire de Beaurepaire
	ROUX Raymond	CC Bièvre Isère
	SAVIGNON Eric	CC Bièvre Isère
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE

Etaient représentés :

	Nom Prénom	Organisme	Pouvoir à
ELUS	DESCOURS Christian	VP CLE, SI d'Aménagement Hydraulique BLV	JANET Olivier
	NICAISE Claude	SI des Eaux Dolon Varèze	DELALEUF Alain
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme	LIONET Jacques
	NOARS Françoise	DREAL Rhône-Alpes	MORAND Claire

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	DURANTON Robert	Département de l'Isère
USAGERS	DEYGAS Corinne	Chambre d'agriculture de la Drôme
	MONNET Jean-Claude	FDPPMA de la Drôme
	TARPIN Corinne	UFC Que Choisir
ETAT	M. le Préfet Coordonateur de Bassin	
	Mme le Sous-Préfet de Vienne	
Membre associé	Mme la Présidente de la CLE du SAGE Molasse Miocène	

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BOIDIN Patricia	Département de la Drôme
	DEBOST Claire	Département de l'Isère
	GRAMBIN Roland	CA Pays Voironnais
	GUERRY Jean-Louis	VP CLE, CC du Pays Roussillonnais
	MATHAN Gérard	CC Vallée de l'Hien
	NICOUD Christophe	CC de Bièvre Est
	ORIOU Gérard	CC Porte de DrômArdèche
USAGERS	CHALEAT Jean-Paul	FRAPNA Drôme
	PONT Georges	CCI Drôme
	DUMAS Serge	Syndicat de défense des Etangs Dauphinois
ETAT	M. le Préfet de la Drôme	
	M. le Directeur de l'ARS – DT Isère	